



Mise en place d un syndic bénévole

Par **Caranath**, le **01/07/2020** à **07:59**

Bonjour

propriétaire dans une copropriété depuis 5 ans.... malgré plusieurs discussions avec accrochages... bien sûr... impossibilité de monter un syndic

Pire maintenant on est sans assurance

Merci de me renseigner sur la marche à suivre par rapport à cette situation intenable

Par **youris**, le **01/07/2020** à **10:20**

bonjour,

on ne monte pas un syndic, c'est l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires qui choisit un syndic qui peut être un syndic professionnel ou non professionnel ou un syndic coopératif.

êtes-vous en désaccord sur le principe de mettre en place un syndic ou sur le choix du syndic.

le syndic est obligatoire dans une copropriété, un copropriétaire peut saisir le tribunal judiciaire qui nommera un syndic judiciaire (qui peut être un copropriétaire volontaire), si c'est un syndic professionnel qui est nommé par le tribunal, cela va vous coûter très cher, vous avez intérêt à trouver un accord entre copropriétaires.

pour information voir ce lien :

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1554825/comment-faire-nommer-un-administrateur-provisoire-de-copropriete#:~:text=Le%20syndicat%20des%20copropri%C3%A9taires%20doit,provisoire%2C%20nom

salutations